

Commune de Misery-Courtion

Assemblée communale de Misery-Courtion du 14 décembre 2015

Présidence: Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Scrutateurs: Jean-Yves Garreau et Maurice Aeby

Présents: 60

Majorité: 31

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2015**
- 2. Adoption du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux**
- 3. Délégation de compétence pour la vente de terrain à Cournillens et à Misery**
- 4. Budget 2016 :**
 - a) Budget de fonctionnement**
 - b) Budget des investissements**
 - 1) Remplacement de l'adduction d'eau à la route de Cournillens à Misery, et crédit y relatif**
 - 2) Adduction d'eau pour la zone artisanale « La Prairie » à Cournillens, et crédit y relatif**
 - 3) Collecteurs eaux claires et eaux usées pour la zone artisanale « La Prairie » à Cournillens, et crédit y relatif**
 - 4) Achat d'un véhicule d'édilité (Pony), et crédit y relatif**
 - 5) Construction d'un nouveau columbarium, et crédit y relatif**

- 6) Création d'un appartement dans le bâtiment communal de Cormérod, et crédit y relatif**
- 7) Rénovation de la chapelle de Courtion, et crédit y relatif**
- 8) Aménagement des locaux de l'accueil extrascolaire, et crédit y relatif**
- 9) Eclairage public – changement des lampes à sodium par des LED, et crédit y relatif**
- 10) Chemins de desserte forestière, et crédit y relatif**
- 11) Réaménagement des locaux administratifs (secrétariat communal et salle du Conseil communal), et crédit y relatif**

c) Rapports de la commission financière

5. Divers

Jean-Pierre Martinetti : « Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, bonsoir,

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre assemblée communale. Merci d'être aussi nombreux à avoir braver le froid et ainsi pouvoir constater notre surface de la halle de gymnastique que vous avez votée lors de la précédente assemblée du budget.

Cette assemblée revêt un caractère particulier vu que c'est la dernière assemblée des budgets de la législature en cours. En effet le 28 février auront lieu les élections afin de renouveler le Conseil communal. Deux de nos conseillers communaux ont décidé de mettre un terme à leur carrière « politique ». Il s'agit de Roland Aeby et Jacques Berset. Avis aux amateurs qui seraient intéressés, toutes les informations sont à disposition auprès de notre secrétaire communal.

Bientôt 20 ans, le 1^{er} janvier prochain, que notre commune fusionnée n'a cessé de grandir et prospérer. 20 ans le bel âge, malheureusement ce n'est pas l'âge de ses infrastructures. Certaines sont bien jeunes vu les investissements réalisés durant cette période, mais malheureusement une grande partie de ces infrastructures devront être rajeunies à court, moyen ou long terme. Le but du Conseil communal est de maintenir les équipements en bon état, voire de les améliorer et surtout de pouvoir offrir à notre population des équipements dignes de notre commune. Nous ne pouvons pas réaliser le tout en une fois mais progressivement comme cela a été le cas durant toutes ces années.

Je ne peux qu'espérer que notre commune prendra de l'âge tout en continuant à s'embellir et rester un endroit agréable à vivre.

Après ce petit message d'introduction, je déclare cette assemblée ouverte.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 20 novembre 2015, par affichage au pilier public, par le bulletin communal, en tous ménages et également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques concernant le tractanda ? Ce n'est pas le cas non plus. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Je vous prie, lors de vos interventions, d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés.

Scrutateurs :

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée M. Jean-Yves Garreau pour la partie gauche de la salle et M. Maurice Aeby pour la partie droite de la salle et la table du Conseil. Y a-t-il d'autres propositions ? Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. J'invite les scrutateurs à compter les ayants-droits présents et à en communiquer le nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour: Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2015

Jean-Pierre Martinetti : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, et également sur le site internet de notre commune. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarques, nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal, tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultat du vote :

Le procès-verbal est accepté par 59 voix pour et une abstention.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie Romain Zahno pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Jean-Pierre Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Roland Aeby. »

Roland Aeby : « Bonsoir, ce règlement est assez long et je pars du principe que vous en avez déjà pris connaissance. Je vais d'abord vous présenter un petit rappel de la situation actuelle. Notre commune dispose déjà d'un règlement qui avait été corrigé par les assemblées communales du 15 juin 1999 et du 13 décembre 2010. La version actuelle a été approuvée le 31 janvier 2011 par la Direction de l'aménagement du territoire et des constructions.

Cependant, certaines lois cantonales ont été modifiées depuis lors et celles-ci nous impartissent un délai de trois ans pour adapter nos règlements en conséquence. Il s'agit des lois suivantes :

La loi sur les eaux de 2009 et son règlement d'exécution entré en vigueur le 21 juin 2011 et la loi sur l'aménagement du territoire, la LATeC, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010, loi qui prévoit des changements d'indices. Par exemple pour la zone villas, qui a un indice de 0.25, c'est-à-dire que vous pouvez construire sur 250 m² sur une parcelle de 1'000 m², la nouvelle loi permet un taux beaucoup plus élevé qui permet de construire plus sur le même terrain.

Par conséquent, des modifications ont dû être apportées à notre règlement actuel afin de le rendre conforme aux lois susmentionnées.

Pour information, ces modifications ont fait l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions à Fribourg. Celles-ci ont rencontré l'approbation du Service de l'environnement, sous réserve de quelques modifications qui ont été apportées au règlement qui est soumis à votre approbation.

Le règlement est établi sur la base d'un règlement-type de l'Etat, que nous avons pu prendre tel quel en modifiant simplement quelques particularités qui sont liées à notre commune.

Afin de faciliter la facturation des taxes, l'entrée en vigueur de ce règlement est prévue au 1^{er} janvier 2016. Comme je vous l'ai dit, la loi sur les eaux est entrée en vigueur en 2011. Elle définit, conformément au droit fédéral, les structures de taxes qui incorporent le principe de causalité et assure le financement des installations, de l'évacuation et de l'épuration des eaux. Le principe de causalité est important car c'est ce principe qui va tout définir et qui est en fait la base de tout le règlement. Il prévoit une mesure qui est le principe du pollueur – payeur. Ce principe, qui s'oppose au financement par le biais de l'impôt, se fonde sur l'amortissement linéaire de la valeur actuelle et de remplacement, dont le taux est déterminé par la durée prévisible d'exploitation des installations. Par le passé, si nous n'arrivions pas à financer entièrement par les taxes, on pouvait prendre sur l'impôt général. On ne peut plus le faire maintenant.

Pour que le principe de causalité soit respecté, le financement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux par les communes doit être garanti par des taxes couvrant la totalité des coûts. C'est là la grande différence.

La loi sur les eaux fixe la structure des taxes suivantes : les communes prélèvent des taxes auprès des propriétaires, des superficiaires ou des usufruitiers des fonds bâtis et non bâtis en tenant compte équitablement de l'affectation des immeubles et des bâtiments ainsi que du type et de la qualité des eaux produites.

Les taxes communales couvrent les coûts des installations communales d'évacuation et d'épuration. Pour les installations à caractère intercommunal, elles couvrent aussi la part qui incombe à la commune. Donc viennent aussi s'ajouter par exemple notre part liée à la Step de Pensier, en plus des collecteurs entre Pensier et notre commune. Donc c'est clair que c'est passablement de coûts.

Les taxes sont les suivantes : la taxe de raccordement, qui se paye une fois lorsque vous construisez, la taxe de base, qui est facturée chaque année et la taxe d'exploitation, qui est aussi annuelle et qui est calculée sur la consommation effective ou selon un forfait.

Je vous donne maintenant des détails sur ces différentes taxes :

Taxe de raccordement : elle est donc facturée qu'une fois, lorsque vous construisez. Cette taxe sert à couvrir les coûts de construction des installations publiques d'évacuation et d'épuration des eaux existantes. Pour les fonds bâtis, la taxe est perçue en entier. Pour les terrains à bâtir partiellement construits et exploités à des fins agricoles, on en a aussi dans notre commune, les communes peuvent calculer la taxe de raccordement des bâtiments qui font partie du domaine agricole en fonction d'une surface théorique lorsque la prise en compte de l'ensemble du terrain constitue une charge financière excessive. Cette mesure existe déjà dans notre règlement. Par exemple, pour une ferme qui est raccordée à notre Step, on ne va pas prendre en compte la totalité des 5'000 ou 6'000 m² qui entourent cette ferme. On tiendra compte d'un forfait qui est défini dans le règlement. Pour les fonds non construits mais raccordables, les charges de référence correspondent au maximum aux 70 % de la taxe de raccordement qui est perçue. Donc si vous avez un terrain en zone, mais qui n'est pas construit, on peut prélever une taxe jusqu'à un maximum 70 % de la taxe totale.

Taxe de base annuelle : elle sert à couvrir les frais fixes, amortissement de la dette, intérêts, et ensuite le maintien de la valeur des installations d'évacuation et d'épuration des eaux. Les coûts pour les installations d'évacuation et d'épuration des eaux, donc l'équipement de base, est défini selon le PGEE. Il n'y a pas de changement pour cela. Pour les installations d'évacuation et d'épuration des eaux existantes, elle est calculée en fonction de leur durée de vie et de leur valeur actuelle de remplacement fondées sur le PGEE. On se rend compte ici qu'on construit, puis qu'on doit maintenir nos installations de telle façon que si on doit les remplacer, nous disposons des montants par les taxes, et plus par des emprunts qu'on ferait et que serait à charge de l'impôt communal. Pour les installations d'évacuation et d'épuration des eaux à réaliser, elle est calculée sur la base de la planification prévue par le PGEE, de manière à permettre une couverture des coûts de construction. Elle correspond au moins aux 60 % des valeurs destinées aux alinéas 2 et 3.

Taxe d'exploitation : vous la connaissez déjà puisqu'elle est déjà en vigueur chez nous. Elle sert au financement des frais d'exploitation et d'entretien des installations publiques d'évacuation et d'épuration des eaux. Chez nous, ces coûts sont de l'ordre d'environ Fr. 170'000.- par année.

En conclusion, la structure de taxes communales à caractère causale et incitative, proposée par le nouveau règlement, doit assurer un autofinancement à long terme de l'évacuation et de l'épuration des eaux.

Voilà pour l'entrée en matière. A présent, nous allons prendre le règlement. Je ne vais pas lire tous les articles. Je les présente par page et vous pouvez intervenir s'il y a des questions. »

R. Aeby présente le règlement sur l'écran en donnant quelques précisions, puis montre aussi les documents annexes au règlement, à savoir le calcul des équivalents-habitants et fiche des tarifs, qui seront utilisés dès le 1^{er} janvier 2016. Il semble qu'il y a une différence entre la fiche des tarifs présentée à l'écran et celle qui était publiée dans le bulletin communal. R. Aeby s'en excuse et constate toutefois que la fiche correcte présente des montants moins élevés que celle qui était insérée dans le bulletin communal. C'est donc bien les chiffres présentés ce soir qui sont les bons, à savoir :

Art. 26 Taxe unique de raccordement – situé dans la zone à bâtir

- a) Fr. 15.- par m² de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée
- b) Fr. 2'000.- par unité locative (UL)

Art. 27 Taxe unique de raccordement – hors de la zone à bâtir

- a) Fr. 15.- par m²
- b) Fr. 2'000.- par unité locative (UL)

Art. 36 Taxe périodique de base – situé dans la zone à bâtir

- a) Fr. 0.30 par m² de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée
ou, Fr. 0.20 par m² de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée
ou Fr. 0.20 par m² de surface de la parcelle
- b) Fr. 80.- par unité locative (UL)

Art. 37 Taxe périodique de base – hors de la zone à bâtir

- a) Fr. 0.25 par m² de surface de la parcelle, jusqu'à concurrence d'une surface maximale de 1'000 m², multipliée par l'indice théorique brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé à 1.
- b) Fr. 80.- par unité locative (UL)

Art. 39 Taxe périodique d'exploitation

- a) Fr. 1.60 par m³ du volume d'eau consommée.

Roland Aeby présente encore quelques exemples comparatifs entre l'ancien et le nouveau règlement puis ouvre la discussion.

Enzo Ferrari : « la taxe unique pourrait-elle être perçue pour une parcelle déjà construite ? »

Roland Aeby : « La taxe unique est calculée dans le cas où la construction existante est agrandie. Dans ce cas, nous facturerions la plus-value. Nous allons donc calculer le nombre de pièces construites en plus, mais on ne refacture pas ce qui a déjà été payé. »

Albert Brand : « Il semble qu'il y a un maximum. Par rapport à la situation actuelle, qu'est-ce qui va changer ? »

Roland Aeby : « Tout va changer. Cela sera légèrement plus cher. Mais si tu le permets, Je présenterai tout à l'heure un comparatif à ce sujet. Mais sur le principe, la fiche des tarifs est de la compétence du Conseil communal mais doit être approuvée par le canton. Ces montants doivent être définis par rapport à notre comptabilité, par rapport aux coûts de l'épuration. Si nous dépassons le maximum selon la fiche des tarifs, nous devons alors soumettre les nouveaux tarifs à l'assemblée communale. »

Enzo Ferrari : « Comment sont définies les différentes zones ? ».

Roland Aeby : « Les zones sont définies dans le PAL, le plan d'aménagement local. Ce document sert de référence pour la commune. Les documents peuvent être consultés sur le site de la commune. »

Pierre-Alain Brülhart : « Qu'en est-il des constructions hors zone ? »

Roland Aeby : « Le calcul tiendra compte de l'indice pris en compte dans la zone la plus proche. »

Enzo Ferrari : « Si j'ajoute une pièce, cela ne modifiera donc pas la taxe ? »

Roland Aeby : « Effectivement, si tu ajoutes une pièce mais tu n'augmentes pas le nombre d'appartements, la taxe ne sera pas modifiée. Par contre, si tu crées un nouvel appartement, ou un nouveau studio, alors nous compterons une unité locative de plus. »

Pierre-Alain Brülhart : « Comment cela se passe si dans le cadre d'une nouvelle demande de permis de construire, une salle de jeux est prévue en sous-sol, avec une entrée séparée et une petite douche-WC. Est-ce considéré comme une deuxième unité locative ? »

Otto Schöb : « Nous touchons là au problème des studios cachés. Mais nous devons toujours nous référer au règlement. Nous devons à présent savoir, au niveau du contrôle des habitants, où exactement habite chaque habitant. Et si un nouvel habitant habite dans des locaux qui étaient au départ une salle de jeux, ce n'est évidemment plus une salle de jeux dès le moment où elle est habitée. Le but étant de découvrir et traiter ce genre de cas. Car il peut arriver que même si lors de la construction, des locaux sont destinés à une salle de jeux ou autre, il peut s'avérer que par la suite, ces locaux sont transformés en studio. »

Roland Aeby : « Si vous réalisez une surface de jeux, mais qu'il n'y a ni lavabo, ni WC, cette surface n'est pas concernée au niveau du règlement sur l'épuration. »

Pierre-Alain Brülhart : « Donc Fribourg impose des nouveaux trucs et c'est la commune qui doit faire le gendarme ! »

Roland Aeby : « Pour tous les règlements, c'est la commune qui fait le gendarme. »

La parole n'est plus demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie Roland Aeby pour sa présentation. S'il n'y a plus de remarque nous pouvons passer au vote :

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultat du vote :

Le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est accepté par 54 voix pour et 6 abstentions.

Point 3 de l'ordre du jour: Délégation de compétence pour la vente de terrain à Cournillens et à Misery

A plusieurs reprises, nous avons été contactés pour un éventuel achat de terrain que ce soit à Cournillens et à Misery (*des plans de situation sont montrés pour préciser les emplacements des deux zones*).

Le conseil communal dispose actuellement d'une délégation de compétence allant jusqu'à 50'000.- pour procéder à des opérations immobilières. Si ce montant devait être dépassé, nous devrions convoquer une assemblée extraordinaire afin de pouvoir réaliser la vente.

J'aimerais préciser que l'alinéa 1, lettre g, de l'article 10 de la Loi sur les communes définit les compétences de l'assemblée communale. Il précise entre autre que l'assemblée décide de la vente, et d'échanges de terrains.

L'alinéa 2 de ce même article précise que l'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1, lettre g, dans les limites qu'elle fixe.

La délégation de compétence expire à la fin de la période administrative. L'article 100 de cette même loi précise que la vente d'immeubles communaux a lieu par mise publique, par voie de soumission ou de gré à gré. L'assemblée communale décide du mode de vente et du prix minimal. Elle peut fixer d'autres conditions.

Le but de notre démarche, comme par le passé pour la zone au Marais de Cournillens, est d'obtenir pour le Conseil communal la délégation de compétence pour vendre des parcelles de gré à gré, et de fixer le prix de vente minimal pour le terrain aménagé à Fr. 150.— par m². Le Conseil communal pourra modifier ce prix, en fonction de l'offre et de la demande, mais il ne pourra pas le vendre à moins de Fr. 150.-- / m².

Cette délégation de compétence éviterait dans le futur de devoir convoquer l'assemblée communale à chaque transaction.

J'ouvre la discussion au sujet de cette délégation de compétence. »

André Crausaz : « Cela concerne donc les zones artisanales ? »

Jean-Pierre Martinetti : A Cournillens, il s'agit d'une zone artisanale et à Misery, il s'agit d'une zone mixte, à savoir qu'il est possible de prévoir, en plus d'une activité artisanale, une habitation. »

André Crausaz : « Fr. 150.- n'est pas un peu bon marché ? Il faut savoir qu'à Misery, le prix est actuellement à Fr. 200.- minimum. »

Jean-Pierre Martinetti : « C'est le type de zone qui nous a fait fixer cette limite à Fr. 150.-. Il faut savoir qu'on ne peut pas construire que de l'habitation sur cette zone. »

Nicolas Baechler : « Le nouveau PAL étant en révision actuellement, il serait peut-être bien de nous présenter le nouveau plan d'aménagement avant de nous proposer une délégation de compétence. »

Jean-Pierre Martinetti : « La révision du PAL ne modifie pas ces zones-là. Elles y sont déjà.

Nicolas Baechler : « Dans le canton de Fribourg, il y a des communes qui devront dézoner des surfaces à bâtir. Quelle est la situation dans notre commune ? »

Roland Aeby : « Il est vrai que le problème du surdimensionnement est un problème qui nous a bloqué pendant longtemps. Nous avons préparé un dossier de révision, Ensuite un changement de loi a eu pour effet que nous avons dû remodeler le projet de révision par rapport à la nouvelle loi. Et pendant ce temps, toutes ces surfaces que nous avions en zone constructible ont été construites. Il y a par exemple le lotissement du Pré-du-Cabaret à Cournillens, qui est à présent complètement construit, de même que le lotissement En Mottez à Misery. Tout ça pour dire qu'actuellement, si on fait le décompte, nous sommes bien en dessous de ce qu'on a droit par rapport à la loi. Donc il est fort probable que nous pourrions même ajouter un peu de surface en zone à bâtir. Tout cela sous réserve des décisions du canton. Pour revenir aux deux zones de Cournillens et de Misery, elles sont déjà en zone et nous avons eu plusieurs fois des intéressés, mais le problème était que la zone n'était pas prête, pas aménagée. Et lorsque nous expliquons que nous devons en premier lieu réaliser les travaux d'aménagement et passer devant l'assemblée, les délais sont beaucoup trop longs pour les intéressés. »

Albert Brand : « En raison du gazoduc, n'y a-t-il pas une zone inconstructible sur la zone artisanale de Cournillens, en-dessus de la Ferme du Bonheur ? »

Jean-Pierre Martinetti : « Les restrictions concernant le tracé du gazoduc ne concernent que les zones d'habitat, si c'est une zone résidentielle. Si cela reste simplement des dépôts, si c'est une zone où des gens ne vivent pas régulièrement, les contraintes sont différentes. Pour l'instant, nous n'avons jamais reçu de restrictions par rapport à ça. »

Michel Audergon : « A-t-on intérêt à faire venir de l'artisanat dans la commune, compte tenu de toutes les charges que cela provoque ? »

Jean-Pierre Martinetti : « Si cela n'était pas intéressant, pourquoi avoir prévu de telles zones à l'époque ? De plus, les services ont été réalisés en tenant compte de ces zones. Si on prend l'exemple de Cournillens, on a refait les collecteurs jusqu'au départ de la zone, et à Misery, nous avons également réaliser les collecteurs jusqu'à l'entrée de la zone. Don pourquoi accepter des investissements pour équiper ces zones, et ensuite ne pas les exploiter. »

Michel Audergon : « Mais en tenant compte de la conjoncture, cela ne va-t-il pas provoquer plus de charges que de profits ? »

Jean-Pierre Martinetti : « Non. Pour une zone artisanale, mis à part certains collecteurs que nous devons réaliser, les équipements auront été faits donc au niveau des charges pour la commune, nous n'en auront pas des supplémentaires. Si les équipements sont réalisés, il n'y aura plus de charges pour la commune et cela ne sera qu'un revenu étant donné que d'une part, il y aura l'entreprise qui sera là et donc des impôts et des taxes qui vont entrer au niveau de ces entreprises. Actuellement, ce sont des surfaces qui sont là et qui ne rapportent absolument rien. »

Roland Aeby : « On peut préciser que nos zones artisanales n'ont rien à voir avec des zones telles que celle de Micarna par exemple. Nos zones artisanales sont vraiment là pour un petit patron qui viendrait s'installer là pour faire quelque-chose. Je pense que c'est une bonne chose car des entreprises qui sont installées aux cœurs des villages créent des nuisances, et souhaitent sortir du village, ce qui actuellement n'est pas possible car nous n'avons pas les terrains à proposer. Nous avons deux entreprises dans la commune qui souhaiteraient s'installer plus à l'extérieur plutôt qu'au centre du village comme elles sont maintenant. Cela leur permettait aussi de prévoir une extension. De plus, il est vrai que les entreprises ne payent pas toujours beaucoup d'impôt, mais par contre, elles créent des places de travail et c'est ça qui manque dans cette commune, Si nous créons des places de travail supplémentaires, ce sont nos enfants qui resteront et iront travailler là. Et c'est là que cela devient intéressant. Je suis donc à 100 % pour contre garde et qu'on développe ces zones artisanales et que cela ne reste pas simplement des prés loués à des agriculteurs. »

Pierre-Alain Brülhart : « Ces deux zones sont-elles similaires, par rapport aux possibilités de construire un appartement ? »

Roland Aeby : « Il est possible de prévoir un appartement de service. Mais pas plus. »

Jean-Pierre Martinetti : « Ou pas d'appartement du tout. »

Enzo Ferrari : « Comment le montant de Fr. 150.- a-t-il été calculé ? »

Jean-Pierre Martinetti : « En général, on regarde le coût de l'équipement, ce que coûte le terrain et pour l'équiper, et ensuite on rajoute une certaine marge, puis on regarde si, par rapport aux environs, comment cela se passe. Mais c'est clair que c'est Misery et Cournillens. C'est pas Givisiez ou Granges-Paccot ! Mais le but de cette démarche est de prévoir un montant minimum. C'est clair que si dans la région, les prix devaient exploser, on ne va pas de maintenir à ce minimum. Le but de la délégation de compétence, c'est que si demain quelqu'un nous téléphone et nous dit qu'il aimerait par exemple 3'000 m² à Cournillens, on puisse lui dire que c'est bon. Et non pas que dans l'urgence, on doive convoquer une assemblée communale pour lui demander son accord. Parce que à ce niveau-là, si on a quelqu'un de potentiel, le temps qu'on convoque une assemblée, c'est deux ou trois semaines, et qu'on ne sait pas si l'assemblée acceptera ou non la vente, et bien cette personne part.

Gabriel Progin : « Quelles sont les surfaces de ces deux zones ? »

Jean-Pierre Martinetti : « A Cournillens, il y a 8'804 m² et à Misery, 14'256 m². »

La parole n'étant plus demandé.

Jean-Pierre Martinetti : « La parole n'étant plus demandée, je propose de passer au vote. »

Vote : Que celles et ceux qui accordent la délégation de compétence au Conseil communal, pour la vente de terrain à Cournillens et Misery, par vente de gré à gré, pour un prix minimal de Fr. 150.-- / m² aménagé, se manifestent par main levée.

Résultat du vote :

La délégation de compétence est acceptée par 55 voix pour et 5 abstentions.

Point 4a de l'ordre du jour: Budget de fonctionnement 2016

Jean-Pierre Martinetti : « Avant de passer à la consultation du budget 2016, quelques informations :

Comme vous avez pu le constater en lisant le bulletin communal les finances de notre commune ne se portent pas trop mal.

L'augmentation de nos contribuables, la rigueur de chaque conseiller dans la gestion de son dicastère mais également l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire font que l'évolution des charges liées progressent, mais moins fortement que les années précédentes.

Le comparatif des charges liées pour les années 2014, 2015 et 2016 est montré à l'écran :

Charges données 2014-2015-2016

	Budget 2014	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
① Total des charges données	3'001'533.00	2'952'118.05	3'092'600.00	3'100'300.00
Différences :	353'993.00	-49'414.95	140'481.95	7'700.00
② Amortissement obligatoire :	331'065.00	314'559.00	314'559.00	338'432.00
Différences :	73'311.00	-16'506.00	0.00	23'873.00
③ Intérêts :	157'100.00	117'305.90	127'300.00	139'390.00
Différences :	60'515.00	-39'794.10	9'994.10	12'090.00
Total des charges non-compressibles : (① + ② + ③)	3'489'698.00	3'383'982.95	3'534'459.00	3'578'122.00
Différence	487'819.00	-105'715.05	150'476.05	43'663.00
Attribution de la péréquation des ressources	-428'342.00	-428'342.00	-435'253.00	-433'337.00
Attribution de la péréquation des besoins	-63'679.00	-63'679.00	-73'438.00	-83'110.00
Part impôts sur les véhicules	-117'000.00	-124'047.30	-121'000.00	-129'000.00
Augmentation nette charges non-compressibles	470'252.00	-112'762.35	136'853.35	27'907.00
Total budget des charges	6'803'864.00	6'264'063.13	6'797'224.00	7'023'597.00
en % du budget total des charges non-compressibles	51.29%	40.95%	52.00%	50.94%
Sans imputations internes :	60.39%	46.25%	60.22%	58.50%
Produits :	6'530'002.00	6'267'094.75	6'716'181.00	7'090'817.00
Charges :	6'803'864.00	6'264'063.13	6'797'224.00	7'023'597.00
Exédent charge ou produit :	-273'862.00	3'031.62	-81'043.00	67'220.00
Différence en %	-4.19%	0.04%	-1.21%	0.95%
Imputations internes	1'025'225.00	947'142.35	927'505.00	907'575.00
Différence en % sans imputations internes :	-4.97%	0.04%	-1.40%	1.09%

Le total des charges non compressibles de Fr. 3'578'122.-, ce qui nous fait une différence de Fr. 43'663.- par rapport au budget 2015.

Les attributions de la péréquation des ressources ont légèrement diminuées. Par contre, la péréquation des besoins a légèrement augmentée. La part sur l'impôt sur les véhicules a également augmentée, ce qui fait une augmentation nette des charges non compressibles pour cette année de Fr. 27'907.-. On voit que par rapport au budget 2014, ces charges continuent à légèrement diminuer. Espérons que cela continue ainsi.

Si cette situation devait persister, elle serait de bonne augure pour les futurs investissements que notre commune devra réaliser à court et moyen terme.

Ceci dépendra également de la nouvelle répartition des charges communes – canton qui devrait entrer en vigueur ces prochaines années et qui risque de changer la donne.

Après ces quelques informations, je vais passer à la présentation du budget 2016.

Je rappelle que les postes avec un astérisque devant le libellé sont ces fameuses charges liées.

Je ne m'arrêterai que sur les points demandant explications mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre.

Le budget 2016 est présenté à l'écran. Jean-Pierre Martinetti donne quelques précisions durant cette présentation.

Questions durant la présentation :

Gabriel Progin : « Je vois que cela fait Fr. 20'000.- d'augmentation pour les vacations du Conseil communal. Cela fait quand-même beaucoup comme indexation, près de 30 % d'augmentation. »

Jean-Pierre Martinetti : « Il faut savoir que la dernière augmentation des vacations a été faite en 2003. Tu étais bien placé puisque que tu étais à la commission financière à cette époque. Donc cela fait 12 ans que ces vacations n'ont pas été indexées, que cela soit pour les montants fixes ou que cela soit pour les jetons de présence des séances du Conseil. Suite à la demande d'un citoyen lors de la dernière assemblée du budget, nous avons étudié la chose. Nous nous sommes basés également sur une statistique de 2010, c'est la dernière en date, sur les vacations des conseils communaux de toutes les communes du canton. C'est assez difficile de se baser sur cette statistique parce que certaines communes fonctionnent entièrement à l'heure de présence, d'autres communes prévoient un montant fixe + des heures de présence et d'autres communes fonctionnent avec un montant fixe total et il n'y a pas d'heures de vacation. Mais par rapport à cette statistique, et par rapport à cette évolution sur 12 ans, voilà ce que nous proposons. »

André Crausaz : « Pourrait-on connaître les montants de ces montants visés et des heures de séances ? Cela pourrait peut-être donner envie à certaines personnes dans cette salle à se présenter. »

André Crausaz : « Peut-on connaître les montants de l'heure de vacation, et les autres montants ? »

Jean-Pierre Martinetti : « Si c'est pour une question financière, les gens vont vite déchanter ! Les conseillers touchent un montant fixe de Fr. 4'000.-, le vice-syndic de Fr. 5'000.- et le syndic de Fr. 9'000.-.

Enzo Ferrari : « Annuel ? »

Jean-Pierre Martinetti : « Oui. »

Rires.

Enzo Ferrari : « Mais c'est important de le dire pour les autres. »

Jean-Pierre Martinetti : « Oui c'est bien annuel. Parce que si c'était mensuel, j'arrêtera de bosser ! Les vacations par heure sont de Fr. 40.- et le jeton de présence pour les séances de Conseil est de Fr. 80.-. »

Enzo Ferrari : « C'est moi qui avait fait cette proposition. Je comprends que certains soient étonnés par ces montants. Effectivement cela faisait quelques années que ces vacations n'avaient pas été ajustés. Ce que j'ai remarqué sur la commune, c'est qu'effectivement, lors d'élections pour renouveler le Conseil communal, il n'y a jamais personne qui se pousse au portillon. Je pense que cela peut être une des raisons. C'est donc pour soutenir en fait des personnes à entrer au Conseil communal, Puisqu'on m'a fait la remarque lors de la dernière assemblée, je précise que pour ma part, je ne suis pas du tout intéressé à entrer au Conseil communal. Et en complément, c'est aussi en remerciements au Conseil communal, étant donné que cela fait des années quand-même qu'on a une commune qui est saine et que se développe correctement et je pense qu'il est juste que ces personnes soient rémunérées. »

Il n'y a pas d'autres questions durant la présentation du budget 2016. Au terme de cette présentation, le Syndic ouvre la discussion générale sur le budget de fonctionnement 2016.

Michel Audergon : « Concernant les déchets encombrants, n'y aurait-il pas un peu de tourisme qui se fait dans ce domaine ? Car quand on voit ce qui est déposé, par exemple au Vieux Battoir, on peut se demander si les gens ne déménagent pas chaque mois ? »

Jean-Pierre Martinetti : « Oui, mais au niveau du budget, on doit faire avec. Après, est-ce qu'il faut mettre un surveillant à chaque endroit, présenter une carte d'identité pour prouver qu'on est de la commune,... C'est effectivement un souci.

Jean-Marie Baechler : « Concernant le ramassage que font les employés communaux tous les mois, faite le calcul combien ça coût par année. Ce coût est imputé dans quoi ? »

Jean-Pierre Martinetti : « Dans les imputations internes, il y a toujours un poste pour les heures des employés communaux et cela pour tous les dicastères. Sur la base des rapports de travail des employés communaux, nous basculons les coûts des heures de travail dans les dicastères concernés, que cela soit pour l'adduction d'eau, les eaux usées, les bâtiments, et aussi les déchets. Au niveau des ordures ménagères, il y a aussi un poste Imputation interne et là, toutes les heures que font les employés communaux sont mentionnées. »

Jean-Marie Baechler : « Ne serait-il pas plus simple de mettre une benne à disposition à la déchetterie ? Parce que c'est pas normal quand on voit la quantité de déchets encombrants, par exemple au centre communal ou aux Bruyères, où les gens utilisent les places de parc pour déposer. »

Jean-Pierre Martinetti : « C'est vrai qu'on pourrait étudier la chose. Jusqu'à présent, on a toujours essayé de fonctionner comme ça, pour le bien de la population. C'est quand-même plus agréable de pouvoir déposer plus près de chez soi que de devoir chaque fois aller jusqu'au Nitou. Donc pour l'instant on a décidé de continuer à fonctionner comme ça et si le problème persiste, il est clair que nous devons revoir le fonctionnement du ramassage des déchets encombrants. »

Michel Audergon : « Il serait peut-être intéressant de prévoir un compacteur à la déchetterie du Nitou. Cela permettrait d'éviter de voir des chaises en ferraille et tous les objets qui n'ont rien à faire dans les déchets encombrants. »

Jean-Pierre Martinetti : « Il faut voir aussi le coût d'un compacteur. Mais pour l'instant, même si c'est évolutif, on a décidé de continuer à fonctionner comme ça. Par la suite, on verra. »

Pascal Baechler : « Il est clair que dans ce domaine, nous devons aussi tenir compte du service à la population. Dans les communes qui ont supprimé le ramassage des encombrants, les employés communaux doivent passer chez tous les gens qui n'ont pas de véhicule, chercher une armoire, chercher une table, chercher un fauteuil, pour l'amener à la déchetterie. On va vers une société où on voudrait diminuer le nombre de véhicules, donc le ramassage, c'est la solution la plus écologique. Et puis actuellement, avec nos taxes, on est dans le tir au niveau des couvertures du coût de ramassage. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'incivilités, mais il faut aussi espérer que dans notre population qui est maintenant de plus de 1800 habitants, avec de nouveaux arrivants, l'éducation se fasse petit à petit et que les gens prennent les bonnes habitudes. Il faut aussi savoir qu'on a même pas la possibilité de poser des caméras sur ces places de ramassage, à cause des lois sur la protection de la

sphère privée, qui est assez sévère dans ce domaine. Et il faut penser à tous ces gens qui n'ont pas de voiture, les personnes d'un certain âge. La commune doit aussi remplir un certain rôle social. Expérience faite, de tout ramener à la déchetterie coûterait plus cher. »

Pierre-Alain Brülhart : « Je comprends que la gestion de ces déchets est un problème. Mais il y a des gens qui déposent n'importe quoi aux encombrants. Et sur les places de ramassage situées en centre village, les gens savent que cela va de toute façon être pris par la commune. Par contre si vous allez sur les places situées en dehors du centre village, comme chez moi par exemple, il y a une chasse d'eau qui est déposée là et elle n'a pas été ramassée, parce que ce n'est pas au milieu du village. Si on avait un samedi par mois où nous devons aller déposer à la déchetterie, on ne pourrait pas venir avec n'importe quoi, puisqu'on devrait repartir avec. Il y a quand-même une éducation à faire. Et puis concernant les caméras, j'ai une connaissance qui a déposer un vélo contre un treillis à Villarepos, où la déchetterie est complètement en dehors du village, eh bien il a eu une amende de Fr. 1'800.-. Donc il y en a certains qui exagèrent et posent n'importe quoi en sachant que de toute façon cela sera pris. Où alors chacun dépose devant sa maison et ce qui n'est pas pris reste devant sa maison. »

Jean-Pierre Martinetti : « On ne vas pas ouvrir ici le débat sur la gestion des déchets. On parle d'incivilités, etc. mais cela fait des années qu'on explique régulièrement, par le bulletin communal, ce qui est considéré comme déchet encombrant et ce qui ne l'est pas. Alors soit une certaine partie de la population ne sait pas lire. Ce qui est dommage par rapport à ces incivilités, on va punir aussi tout le reste de la population qui elle fonctionne correctement. Par exemple celui qui met toujours les déchets encombrants correctement et au bon endroit sera puni au même titre que celui qui met le bordel. Donc le jour où on fera cela, nous aurons une autre partie de la population qui nous dira que ce n'est quand-même pas possible, on est puni à cause de deux ou trois habitants qui ne font pas juste ou quelques personnes qui n'habitent pas chez nous et qui viennent déposer leurs déchets dans notre commune. Il faut donc trouver le juste milieu. Donc pour l'instant on a décidé de continuer à fonctionner comme ça, mais c'est quelque-chose d'évolutif. »

La parole n'est plus demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « S'il n'y a plus de remarque, je cède la parole à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « La commission financière, composée de MM. Thierry Bigler, Vincent Genier et Cédric Mouret, a examiné le budget 2016, elle l'a comparé avec les comptes 2014 et le budget 2015. Elle a reçu toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du budget de fonctionnement 2016 et du budget des investissements 2016. Il est à relever qu'en l'absence des résultats 2015, les produits comme les charges provenant du canton sont soumis à de fortes variations. L'établissement du budget a été opéré de manière prudente tant au niveau des charges, en évitant tout rabatement hypothétique et tout en conservant une progression raisonnable des rentrées fiscales.

Le budget de fonctionnement 2016, soumis par le Conseil communal, présente un excédent de produits de Fr. 67'220.00.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2016. »

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2016, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultat du vote :

Le budget de fonctionnement 2016 est accepté à l'unanimité, hormis les membres du Conseil communal qui ne votent pas sur le budget.

Jean-Pierre Martinetti : « Le Conseil communal vous remercie pour votre confiance et continuera à tout mettre en œuvre pour que la situation de notre commune reste saine.

Nous pouvons passer maintenant aux différents investissements. »

Point 4 b) 1 de l'ordre du jour : Remplacement de l'adduction d'eau à la route de Cournillens à Misery, et crédit y relatif

Jean-Pierre Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Alexandre Ratzé. »

Alexandre Ratzé : « Bonsoir tout le monde, Je vous présente tout d'abord un plan de situation pour vous montrer où cela se trouve (*le plan est présenté à l'écran*) Il s'agit de remplacer l'ancienne existante qui est en Eternit. L'Eternit est aujourd'hui un matériau qui n'est plus d'actualité et qui peut subitement se rompre. Nous avons eu déjà plusieurs cas de ruptures sur ce genre de conduites.

Un deuxième objectif est de profiter de changer cette conduite de 140 mm en parallèle des travaux de renouvellement de la superstructure de la chaussée pour le concept Valtraloc. Cette conduite se trouvera sous le futur trottoir. Il s'agit donc d'éviter de devoir rouvrir dans quelques années.

Il s'agit d'une conduite en PE de 140 mm, sur une distance de 140 m'. Les frais sont les suivants :

Coût et financement :

Travaux de génie-civil :	Fr.	20'000.00
Travaux d'installations :	Fr.	30'000.00
Administration :	Fr.	2'000.00
Projet (ingénieur) :	Fr.	8'000.00
Prestations de géomètre, plan de base :	Fr.	1'000.00
Droit de passage et indemnité :	Fr.	1'000.00
Direction des travaux :	Fr.	7'000.00
Divers et imprévus :	Fr.	5'000.00
TVA 8 % :	Fr.	<u>5'920.00</u>
 TOTAL TTC :	 Fr.	 79'920.00
 Arrondi :	 Fr.	 <u>80'000.00</u>

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 80'000.00 à 3 % :	Fr.	2'400.00
Amortissements sur Fr. 80'000.00 à 4 % :	Fr.	<u>3'200.00</u>
 Total des frais financiers annuels :	 Fr.	 <u>5'600.00</u>

Il faut noter que pour ces travaux, nous ne bénéficierons d'aucune subvention ECAB, parce qu'il s'agit d'un remplacement d'une conduite et non d'une extension du réseau. »

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

Nicolas Baechler : « Pourquoi le taux d'intérêt est de 3 % ? Les taux sont actuellement plutôt de 1 % ! »

Alexandre Ratzé : « On calcule toujours avec un taux d'intérêt de 3 % par prudence. C'est en fait une marge de sécurité. »

La parole n'est plus demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie Alexandre Ratzé pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « Le lundi 30 novembre 2015, le Conseil communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, l'investissement lié à l'adduction d'eau à la route de Cournillens à Misery. Lors de la présentation du budget 2016, le montant de

l'investissement a été défini à Fr. 80'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 5'600.00.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 80'000.00. »

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le remplacement de l'adduction d'eau à la route de Cournillens à Misery, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Point 4 b) 2 de l'ordre du jour : Adduction d'eau pour la zone artisanale « La Prairie » à Cournillens, et crédit y relatif

Jean-Pierre Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède à nouveau la parole à Alexandre Ratzé. »

Alexandre Ratzé : « Pour ce projet aussi, je vais débiter en vous montrant un plan de situation pour vous présenter le tracé de la conduite (*le plan de situation est présenté à l'écran*).

Le but est donc d'alimenter la zone artisanale en vue d'une prochaine vente de surface. Il s'agit aussi d'alimenter la Gottalaz en eau potable. Une borne hydrante est également prévue pour assurer la défense incendie.

Il est prévu la pose d'une conduite en PE d'un diamètre de 180 mm, sur une distance de 365 m'.

Coût et financement :

Travaux de génie-civil :	Fr. 80'000.00
Travaux d'installations :	Fr. 55'000.00
Subvention ECA (environ 15 % sur génie civil et installation) :	Fr. 20'250.00
	Fr. 114'750.00

Report :	Fr. 114'500.00
Administration :	Fr. 3'000.00
Projet (ingénieur) :	Fr. 17'000.00
Prestations de géomètre, plan de base :	Fr. 2'500.00
Droit de passage et indemnité :	Fr. 2'000.00
Direction des travaux :	Fr. 15'000.00
Divers et imprévus :	Fr. 12'000.00
TVA 8 % :	Fr. 13'300.00

TOTAL TTC : Fr. 179'550.00

Arrondi : Fr. 180'000.00

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 180'000.00 à 3 % :	Fr. 5'400.00
Amortissements sur Fr. 180'000.00 à 4 % :	Fr. 7'200.00

Total des frais financiers annuels : Fr. 12'600.00

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

La parole n'est pas demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie Alexandre Ratzé pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « Lors de la présentation du budget 2016, le montant de l'investissement lié à l'adduction d'eau pour la zone artisanale de Cournillens est de Fr. 180'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 12'600.00.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 180'000.00. »

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent l'adduction d'eau pour la zone artisanale « La Prairie » à Cournillens, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Point 4 b) 3 de l'ordre du jour : Collecteurs eaux claires et eaux usées pour la zone artisanale « La Prairie » à Cournillens, et crédit y relatif

Jean-Pierre Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède la parole à Roland Aeby. »

Roland Aeby : « C'est en fait la suite de ce que vous a présenté mon collègue. Nous sommes toujours au quartier La Prairie. Pour terminer les équipements généraux de cette zone artisanale, ainsi que le secteur de la Gottala où il y a encore des habitations que ne sont pas encore raccordées, nous devons construire les collecteurs des eaux usées et des eaux claires. Sur la base du devis du bureau d'ingénieurs Von der Weid SA à Fribourg, qui d'ailleurs a changé de nom entre-temps, deux collecteurs de 240 m' et 260 m', ainsi que des regards, sont prévus. Les collecteurs existants seront repris.

A la Gottala, deux parcelles seront mises en séparatif. »

Un plan de situation indiquant le tracé des collecteurs est montré à l'écran.

Coût et financement :

Travaux de génie-civil :	Fr. 214'500.00
Divers et imprévus :	Fr. 21'500.00
Honoraires d'ingénieurs :	Fr. 21'700.00
Honoraires du géomètre :	Fr. 10'000.00
Frais administratifs, servitudes :	Fr. 6'000.00
Permis de construire :	Fr. 4'100.00
TVA (Fr. 277'800.- à 8 %) :	Fr. 22'200.00
TOTAL TTC :	Fr. 300'000.00

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 300'000.00 à 3 % :	Fr. 9'000.00
Amortissements sur Fr. 300'000.00 à 4 % :	Fr. 12'000.00
Total des frais financiers annuels :	Fr. 21'000.00

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

Albert Brand : « Pour le collecteur de la route, on voit que les chambres sont trop haute, mais ce collecteur ne suffit-il pas ? »

Roland Aeby : « Non, il ne suffit plus. Nous allons utiliser le collecteur qui est dans la route pour une partie des eaux et pour une partie il y aura aussi un nouveau collecteur. On va décharger en fait le collecteur de la route. Nous devons aussi refaire les grilles qui sont toutes affaissées. De plus les chambres qui sont situées dans le champ sont également toutes cassées. Et là on a remarqué qu'il y a passablement d'eau qui provient d'une part depuis la route côté Courtepin, et aussi depuis le chemin. Donc nous devons assainir ce secteur. »

La parole n'est plus demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie Roland Aeby pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « Lors de la présentation du budget 2016, le montant de l'investissement lié à la construction de collecteurs à Cournillens est de Fr. 300'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 21'000.00.

Position de la commission financière : « la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 300'000.00. »

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la réalisation des collecteurs eaux claires et eaux usées pour la zone artisanale « La Prairie » à Cournillens, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté par 59 voix pour et une abstention.

Point 4 b) 4 de l'ordre du jour : Achat d'un véhicule d'édilité (Pony), et crédit y relatif

Jean-Pierre Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède la parole à David Bongard. »

David Bongard : « Bonsoir, notre véhicule Pony actuel a 30 ans. Les coûts d'entretien augmentent sensiblement et les pannes de plus en plus fréquentes provoquent parfois des retards dans les travaux de déneigement, qui sont pourtant urgents.

La saleuse utilisée avec le Pony actuel a 40 ans ! Elle n'est pas équipée d'un système de débit proportionnel à la vitesse du véhicule, ce qui provoque une surconsommation de sel. Il est donc grand temps de renouveler cette machine.

Nous vous proposons l'achat d'un nouveau véhicule, avec 4 roues motrices et directionnelles, système de portage avant avec lame à neige, saleuse et balayeuse. »

Une image du véhicule est projetée à l'écran.

Coût et financement :

Achat de la machine, y compris reprise de l'ancien Pony, TTC : Fr. 180'000.00

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 180'000.00 à 3 % : Fr. 5'400.00

Amortissements sur Fr. 180'000.00 à 15 % : Fr. 27'000.00

Total des frais financiers annuels : Fr. 32'400.00

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

La parole n'est pas demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie David Bongard pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « Lors de la présentation du budget 2016, le montant de l'investissement lié à l'achat d'un nouveau véhicule pour l'édilité est de Fr. 180'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 32'400.00.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 180'000.00. »

Jean-Pierre Martinetti : « Merci. Nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent l'achat d'un véhicule d'édilité (Pony), et crédit y relatif, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote :

L'achat du nouveau véhicule d'édilité est accepté à l'unanimité.

Point 4 b) 5 de l'ordre du jour : Construction d'un nouveau columbarium, et crédit y relatif

Jean-Pierre Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède la parole à Sabine Haymoz pour sa présentation. »

Sabine Haymoz : « Bonsoir, notre columbarium actuel dispose de 60 places et il n'en reste que quelques-unes. Mais par contre, les urnes qui sont déposées à l'intérieur sont là pour 15 ans et on ne va pas les sortir du columbarium.

Nous allons aussi revoir l'aménagement du cimetière. La partie du haut a déjà été réaménagée par la paroisse. C'est très joli. Par contre en bas, la partie qui a été désaffectée manque un peu de verdure.

On va aussi réaliser un jardin du souvenir qui ne sera pas dans le columbarium, mais séparé. Il sera fleuri et nous aurons une vraie place pour se recueillir.

Il est aussi nécessaire de rénover l'oratoire qui est sur la partie basse du cimetière. Il est un peu chancelant et ne tient plus que par l'intervention du Saint-Esprit ! Des fois qu'il aie d'autres choses à faire, on va y remédier.

Je ne peux pas vous montrer d'images du nouveau columbarium, car il sera créé de toutes pièces pour notre cimetière.

En plus du nouveau columbarium, nous allons aménager des plates-bandes et le jardin du souvenir, qui sera installé à côté de l'escalier, dans la partie où il y a maintenant les copeaux. Le columbarium sera installé dans la partie désaffectée, face à la vue.

Des photos sont montrées.

Coût et financement :

Coût du columbarium :	Fr. 35'000.00
Jardin du souvenir :	Fr. 13'000.00
Aménagements :	Fr. 10'000.00
Coût rénovation oratoire :	Fr. 9'000.00
Divers et imprévus :	Fr. 8'000.00
TOTAL TVA incluse :	Fr. 75'000.00

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 75'000.00 à 3 % :	Fr. 2'250.00
Amortissements sur Fr. 75'000.00 à 3 % :	Fr. 2'250.00
Total des frais financiers annuels :	Fr. 4'500.00

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

André Crausaz : « le mur de la honte, où il y a les niches, va-t-il rester ? »

Sabine Haymoz : « Il va être amélioré, mais on ne peut pas l'enlever, car il y a encore des défunts dans le mur. Par contre, on va le nettoyer. Le cimetière appartient à la commune et la loi précise cela. »

Gabriel Progin : « Donc n'importe qui peut se faire enterrer dans la commune, qu'il paye ou non des impôts ? »

Sabine Haymoz : « Oui, n'importe qui peut se faire enterrer dans la commune. Il y a évidemment des frais qui sont facturés pour l'enterrement, mais comme pour tout le monde. On peut se faire enterrer, ou faire déposer les cendres au jardin du souvenir ou dans le columbarium.

Enzo Ferrari : « Il est bon, qu'on soit croyant ou non, que tout un chacun puisse y trouver place. Par contre, il aurait été bien de préciser dans le tractanda que l'investissement concerne le nouveau columbarium, mais aussi des aménagements. Vous proposer la construction d'un columbarium et crédit y relatif. Il n'est pas fait mention du jardin du souvenir, ni de l'oratoire.

Sabine Haymoz : « Il est vrai qu'il s'agit bien du nouveau columbarium et aussi des autres aménagements. »

Jean-Pierre Martinetti : « Pour compléter la réponse, tu as entièrement raison. Mais c'est après le moment où on a établi la liste des points à inscrire au tractanda pour la convocation à l'assemblée, que le problème du crucifix s'est présenté. Et il y avait d'ailleurs d'autres objets à revoir (columbarium, jardin du souvenir, etc.). Mais bon, on fera attention aux libellés. »

La parole n'est plus demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie Sabine Haymoz pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « Lors de la présentation du budget 2016, le montant de l'investissement lié à la construction d'un nouveau columbarium et à l'aménagement du cimetière est de Fr. 75'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 3'900.00.

Position de la commission financière : la commission financière et le Saint-Esprit (*rires*) proposent à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 75'000.00. »

Jean-Pierre Martinetti : « Si le Saint-Esprit s'en mêle... ! Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la construction d'un nouveau columbarium, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté par 56 voix pour et 4 abstentions.

Point 4 b) 6 de l'ordre du jour : Création d'un appartement dans le bâtiment communal de Cormérod, et crédit y relatif

Jean-Pierre Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je cède à nouveau la parole à Sabine Haymoz. »

Sabine Haymoz : « Jusqu'il y a deux ans environ, nous avions encore dans l'appartement de l'école de Cormérod l'école maternelle. L'école maternelle a été déménagée dans le bâtiment communal de Cournillens, puisqu'il y avait un local plus adéquat, et parce que les locaux à Cormérod devenaient insalubres.

A cet endroit maintenant vacant, nous avons décidé de créer un appartement. Nous avons également loué le local attenant et le garage. Il reste donc l'ancienne salle de classe et les sanitaires qui sont vacants. Les alentours du bâtiment vont également être revus, parce que nous avons un peu le même problème qu'à la place de jeux de Courtion, c'est visité par les chats et ce n'est pas très agréable pour les locataires.

Nous proposons la construction d'un nouvel appartement de 2 ½ pièces, de revoir les aménagements extérieurs et de louer l'appartement dès qu'il sera disponible.

Un plan est présenté à l'écran.

Coût et financement :

Démolition, démontage, bennes :	Fr. 4'500.00
Châssis, séparation, doublage, plancher :	Fr. 30'000.00
Installation chauffage et sanitaires :	Fr. 25'000.00
Installations électriques :	Fr. 10'000.00
Menuiserie :	Fr. 25'000.00
Peintures et sols :	Fr. 22'000.00
Agencement de cuisine :	Fr. 15'000.00
Divers et imprévus (5 % de Fr. 131'500.--) :	Fr. 6'575.00
Honoraires architecte (12 % de Fr. 138'075.--) :	Fr. 16'569.00
Taxes et divers (permis) :	Fr. 5'000.00
Aménagements extérieurs :	Fr. 40'000.00
TOTAL arrondi, TVA incluse :	Fr. 200'000.00

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 200'000.00 à 3 % :	Fr. 6'000.00
Amortissements sur Fr. 200'000.00 à 1 % :	Fr. 2'000.00
Total des frais financiers annuels :	Fr. 8'000.00

Revenu locatif lié à cet investissement :

Loyer appartement (12 x Fr. 1'200.00) :	Fr. 14'400.00
---	---------------

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

Pierre-Alain Bapst : « Cette nouvelle affectation changera-t-elle quelque-chose par rapport aux bus pour les enfants ? »

Sabine Haymoz : « Cela ne changera rien du tout. Cela fait maintenant déjà deux ans que l'école maternelle n'est plus là. Il n'y a plus d'école dans le bâtiment, mais cela reste l'arrêt pour les bus scolaires.

Pierre-Alain Bapst : « Cela veut dire que le nouveau locataire devra accepter qu'il y a les bus le matin, à midi et le soir. »

Sabine Haymoz : « Oui. De toute façon, il y a déjà les bus des TPF qui passent. »

Sabrina Fellmann : « Les enfants pourront-ils toujours attendre le bus sur la place sécurisée, malgré la présence de nouveaux locataires ? »

Sabine Haymoz : « Cela reste la place d'attente pour les enfants. Et on ne dira pas au locataire que c'est sa place privée. »

Sabrina Fellmann : « Il y a déjà des locataires, mais pour le nouveau l'accès sera devant. »

Sabine Haymoz : « Non, l'accès est prévu par derrière. »

La parole n'est plus demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie Sabine Haymoz pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « Lors de la présentation du budget 2016, le montant de l'investissement lié à la construction d'un nouvel appartement ainsi qu'aux aménagements extérieurs est de Fr. 200'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 8'000.00. »

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 200'000.00. »

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote. »

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la création d'un appartement dans le bâtiment communal de Cormérod, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté par 59 voix pour et une abstention.

Point 4 b) 7 de l'ordre du jour : Rénovation de la chapelle de Courtion, et crédit y relatif

Jean-Pierre Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Sabine Haymoz. »

Sabine Haymoz : « Il s'agit de la petite chapelle qui est en-dessous de l'école. Nous avons reçu un don de l'Abbé Sudan de Fr. 50'000.- pour rénover l'autel de cette chapelle. La chapelle est relativement en bon état, mais il est important de revoir aussi la chapelle si on investit un montant important dans la restauration de l'autel.

Nous souhaitons utiliser le don reçu pour rénover l'autel, rénover la chapelle pour protéger l'autel et aménager l'entrée de la chapelle, ainsi que rafraichir l'intérieur.

Cette rénovation se fait conjointement avec la paroisse, parce qu'en fait, la paroisse est responsable de l'intérieur et la commune est propriétaire des murs. Mais comme c'est la commune qui a reçu le don de l'Abbé Sudan, on organise et réalise ces travaux en collaboration.

Coût et financement :

Rénovation retable, restauration et tableau marial :	Fr. 60'000.00
Restauration bâtiment :	Fr. 35'000.00
Divers et imprévus :	Fr. 5'000.00
TOTAL TVA incluse :	Fr. 100'000.00

Sabine Haymoz : « Le financement se fera par un prélèvement à la réserve, car le don de Fr. 50'000.- a été mis sur un compte de réserve, et par emprunt.

Nous pouvons également compter sur une subvention de 10 % du Service des biens culturels et d'un soutien de la paroisse. Je n'ai pas inscrit le montant car on doit encore voir cela avec la paroisse. »

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 50'000.00 à 3 % :	Fr. 1'500.00
Amortissements sur Fr. 50'000.00 à 3 % :	Fr. 1'500.00
Total des frais financiers annuels :	Fr. 3'000.00

La discussion est ouverte sur cet investissement.

Jean-Daniel Andrey : « Pourquoi les frais financiers sont-ils calculés sur Fr. 100'000.- et pas sur Fr. 40'000.- ? Il y a Fr. 50'000.- de don et Fr. 10'000.- de subventions, donc il ne reste que Fr. 40'000.-. »

Jean-Pierre Martinetti : « Nous avons dit qu'on peut compter sur la subvention de Fr. 10'000.-, mais en fait on ne sait pas. On nous promet, mais en fait peut-être qu'à terme, on n'est plus qu'à 5 %. Et puis le soutien de la paroisse n'est actuellement pas encore chiffré. Donc a préféré voter la totalité et si cela revient meilleurs marché, eh bien tant mieux. »

Jean-Daniel Andrey : « Nous avons reçu un tout-ménage de la paroisse qui précisait que le montant était de Fr. 90'000.- et il semblait que ce montant était la totalité à financer. Je ne sais pas si vous êtes au courant, étant donné que vous faites partie de la commission. »

Sabine Haymoz : « En fait, on fait ensemble les travaux, et j'ai moi non plus pas les mêmes informations que celles mentionnées sur le tout-ménages qui a été envoyé. Dans le tout-ménages, il y a aussi l'idée de faire un chemin, etc. Donc tous les mêmes points ne sont pas repris dans cet investissement. »

JDA : « Le soutien financier demandé par la paroisse à la population viendra-t-il en diminution ? »

Sabine Haymoz : « Oui. C'est justement ça qu'on ne peut pas chiffrer. La paroisse devrait restaurer le reste de l'autel, parce que c'est la commune qui a reçu le don mais c'est la paroisse qui doit financer le reste de l'autel. Il y a les bancs, la structure pour les exvotos. Suivant ce que la paroisse va recevoir de la population, on va pouvoir définir la répartition, parce que les dons sont quand-même pour toute la chapelle. »

Marlyse Monney : « Pourquoi l'Abbé Sudan n'a-t-il pas fait don directement à la paroisse, quand il sait que l'autel appartient à la paroisse ? C'est un cadeau empoisonné ! »

Sabine Haymoz : « Il aurait pu. »

Enzo Ferrari : « Qui va gérer l'ensemble du projet ? Est-ce sous contrôle de la commune ? »

Sabine Haymoz : « Oui, le bâtiment appartient à la commune et l'autel appartient à la paroisse. Donc on va faire tout ensemble, avec l'approbation du Conseil chaque fois qu'on va faire quelque-chose. »

Enzo Ferrari : « D'accord, donc le Conseil communal va recevoir des comptes de l'ensemble de la construction ? »

Sabine Haymoz : « Oui. »

André Crausaz : « Il faudrait peut-être juste préciser que c'est l'Abbé Jacques Rime qui a lancé la réflexion de la chapelle de Courtion. C'est une excellente chose. L'autel est de valeur. Il est de Rhême, de Fribourg. La famille Rhême qui a réalisé beaucoup de retables à Fribourg. Et puis je crois que cette chapelle est dans un endroit idyllique. Il y a des chemins du remaniement, et il est projeté de réaliser avec la paroisse et la commune un chemin des chapelles et d'autres choses. Et cette chapelle fait quand-même partie du patrimoine de la paroisse et de la commune. Je pense qu'il est très important de garder le peu de patrimoine que nous avons. »

La parole n'est plus demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie Sabine Haymoz pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « Lors de la présentation du budget 2016, le montant de l'investissement lié à la rénovation de la chapelle de Courtion est de Fr. 50'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 3'000.00.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 50'000.00. »

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la rénovation de la chapelle de Courtion, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté par 54 voix pour et 6 abstentions.

Point 4 b) 8 de l'ordre du jour : Aménagement des locaux de l'accueil extrascolaire, et crédit y relatif

Jean-Pierre Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Jacques Berset. »

Jacques Berset : « Bonsoir, comme vous le savez, l'accueil extrascolaire se situe actuellement dans la salle paroissiale. On utilise en principe un tiers de la salle mais effectivement, étant donné l'augmentation des effectifs, on passe souvent à deux tiers de la salle.

La salle paroissiale sert aussi à d'autres sociétés locales et à diverses manifestations paroissiales et privées.

Le partage des locaux limite les possibilités d'aménagement pour les enfants et occasionne un gros travail pour le personnel de l'accueil extrascolaire qui doit vider la salle chaque fois qu'elle est occupée par des tiers. Par exemple, dans la semaine du 16 novembre 2015, il a fallu démonter le mardi soir, le jeudi soir et le vendredi soir.

Il n'y a pas la possibilité pour les enfants de laisser leurs jeux d'un jour à l'autre. C'est donc un travail assez considérable. D'autre part, il faut quand-même se rendre compte qu'un accueil extrascolaire a besoin que les enfants puissent marquer un peu leur territoire, qu'il y ait une identité des locaux, ce qui n'est pas possible pour le moment.

Malgré tout je tiens quand-même à remercier la paroisse, car nous avons pu démarrer l'accueil extrascolaire grâce à l'existence des locaux que nous utilisons actuellement. Mais maintenant, nous commençons à avoir un problème. L'accueil extrascolaire reçoit de plus en plus d'enfants et les locaux deviennent trop petits. Il n'y a aucune extension possible. Au niveau de la fréquentation, celle-ci était de 212 heures de garde en janvier 2014, lors de l'ouverture, elles ont passé à 785 heures en septembre 2014 et à 939 heures en septembre 2015, ce qui représente 50 à 67 enfants par semaine et 14 à 19 enfants par jour à midi.

Nous avons eu la possibilité de prévoir l'installation de l'accueil extrascolaire dans des locaux de l'ancienne auberge de Courtion. Nous avons contacté les propriétaires qui nous ont dit qu'il n'y avait plus aucun espoir que ce bistrot redevienne le restaurant qu'il fut. Et ils nous offraient cette possibilité de changer l'affectation du bistrot, le réaménager et en faire l'accueil extrascolaire.

La salle à l'entrée et la salle dite Provence seront réaménagées. Il reste une salle derrière que nous pourront utiliser comme dépôt.

Les enfants ne rentreront pas par le devant du bistrot, mais par l'arrière. Les enfants ne pourront donc pas sortir directement côté route. Il y a donc là une certaine protection.

Les plans mentionnant les travaux prévus sont présentés à l'écran et commentés.

Le Service de la protection de la jeunesse s'est rendu sur place et a constaté que ces locaux conviennent parfaitement. Ce service a demandé quelques aménagements en terme de sécurité, notamment enlever les barrières métalliques situées dans la salle Provence. Quelques aménagements sont également demandés par l'ECAB, tels que l'installation de portes anti-feu, signalisation des voies de fuite, sorties de secours. Il y a l'obligation aussi de changer les toilettes adaptées pour les enfants.

Il est prévu également des modifications au niveau de l'éclairage, des achats de mobilier, de vaisselle et d'appareils ménagers.

Coût et financement :

Bâtiment :	Fr. 58'000.00
Honoraires et taxes :	Fr. 7'500.00
Mobilier (y compris appareils ménagers) :	Fr. 18'000.00
Extérieur :	Fr. 1'500.00
Divers et imprévus :	Fr. 5'000.00
TOTAL TVA incluse :	Fr. 90'000.00

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 90'000.00 à 3 % :	Fr. 2'700.00
Amortissements sur Fr. 90'000.00 à 3 % :	Fr. 2'700.00
Total des frais financiers annuels :	Fr. 5'400.00

La discussion est ouverte sur cet investissement.

Philippe Barras : « Qui est propriétaire du bâtiment ? »

Jacques Berset : « Ce sont les frères Rapacchia. Nous disposerons d'un bail commercial sur une période de 5 ans, renouvelable. »

Philippe Barras : « Y a-t-il possibilité d'augmenter la surface des locaux en cas d'augmentation du nombre d'enfants ? »

Jacques Berset : « Il y a la salle du bistrot, puis la salle Provence, et il y a encore une salle derrière. Mais pour le moment, nous avons de toute façon suffisamment d'espaces. La surface nous est attribuée aussi par le SEJ. Donc on peut accueillir plus d'enfants dans les nouveaux locaux, par rapport aux possibilités actuelles.

Philippe Barras : « La commune a-t-elle tenu compte du risque qu'au bout de 5 ans, les propriétaires reprennent l'exploitation, sachant qu'on investit aujourd'hui Fr. 90'000.- dans ces locaux. »

Jacques Berset : « Il faut savoir qu'il y a un changement d'affectation. C'est pour ça que nous devons mettre à l'enquête. Donc on ne peut pas simplement revenir à l'ancienne exploitation. D'autant plus qu'ils devraient remettre à niveau, en tenant compte de nouvelles normes. Donc s'il changerait l'affectation par exemple dans 10 ans, les normes seraient tout à fait différentes. Par contre, nous avons la garantie d'un loyer sur 5 ans renouvelable. Donc nous avons un certain nombre de garanties. Si nous devons construire, cela coûterait bien plus cher. Donc c'est une excellente occasion d'un point de vue financier pour la commune. »

Daniel Progin : « La commune dispose-t-elle encore de terrain autour de l'école pour un éventuel futur agrandissement »

Jacques Berset : « Non. On avait déjà étendu la zone pour agrandir l'école. On ne dispose plus de terrain autour de l'école. »

Daniel Progin : « La commune n'aurait-elle pas dû profiter du remaniement pour faire de la réserve ? »

Jean-Pierre Martinetti : « Déjà pour l'école, cela a été assez compliqué pour pouvoir faire ce changement. Et puis maintenant, à cause du moratoire, on ne peut pas prendre du terrain agricole et le mettre en zone à bâtir. Ou alors on doit dézoner ailleurs. Mais encore faut-il trouver les gens qui seraient d'accord de céder du terrain. Mais on ne peut pas prendre sur la zone agricole et la mettre en zone d'intérêt général. »

Daniel Progin : « Quelles est l'incidence de la fusion de Villarepos sur notre scolarisation à Courtion ? »

Jacques Berset : « Actuellement, on ne peut pas dire ce qui va se passer. Mais de toute façon, selon le Vice-syndic de Villarepos qui est aussi dans la commission scolaire, les enfants restent ici en tout cas pour la nouvelle législature. C'est pour le moment sa vision. Et Courtepin n'a actuellement pas la place pour absorber les élèves qui sont chez nous. Donc à moyen terme, Villarepos est toujours chez nous. D'autre part, l'accueil extrascolaire doit de toute façon être organisé pour notre commune. C'est une obligation légale. »

André Crausaz : « En novembre 2009, la commune a demandé au Conseil de paroisse de pouvoir utiliser la salle de paroisse. La paroisse est d'accord. Ensuite on construit une nouvelle école en 2012 – 2013. On aurait bien pu prévoir cela dans le cadre de ces travaux. On dit que gouverner c'est prévoir et je trouve qu'on n'a pas du tout prévu. Vous allez au bistrot. D'accord. Mais il y a d'autres problèmes. Actuellement les enfants vont faire leurs devoirs dans une salle de l'école. Ensuite ils jouent dans la cour, donc ils sont sur place Et on va payer Fr. 90'000.- plus une location que vous n'avez pas précisé. Je trouve que c'est quand-même cher. On a dit qu'il y avait des problèmes de dézonage, mais je crois que dans le domaine de l'école, le terrain était déjà là et avec le Bénéfice curial il n'y avait pas de problème. Je trouve dommage quand-même d'investir autant. »

Jacques Berset : « Il faut savoir aussi que la question de l'accueil extrascolaire n'était pas à l'ordre du jour quand on a planifié la nouvelle école. »

Laurence Zizza : « On a effectué un sondage auprès de la population pour les besoins d'accueil extrascolaire quand on a construit l'école et d'après le sondage, on n'avait pas une demande comme aujourd'hui pour l'accueil extrascolaire. Mais quand on voit l'augmentation de la fréquentation, on constate qu'on a une structure qui fonctionne bien et que les gens sont contents. Mais c'est vrai qu'on est un peu victime de notre succès. »

André Crausaz : « On est tous d'accord, mais quand-même, on sait que c'est obligatoire. Donc je trouve quand-même dommage que la commune n'a pas profité de l'agrandissement scolaire pour aménager l'accueil extrascolaire sur place. On aurait encore plus de succès et c'est tant mieux. »

Laurence Zizza : « Un avantage avec les locaux dans l'ancienne auberge est que l'accueil pourra s'organiser vraiment en fonction des besoins pour un moindre coût, car encore une fois, si nous devrions louer un appartement, où si nous devrions construire nos propres locaux, ça coûterait beaucoup plus cher. Et je rappelle que dans les Fr. 90'000.-, il y a aussi du mobilier et des appareils ménagers. Ce n'est pas que des aménagements des locaux. Ce n'est pas Fr. 90'000.- qu'on donne, entre guillemets, aux propriétaires du bâtiment. Il y a une partie des choses liées à cet investissement qui seront à l'AES. »

Jacques Berset : « Donc si on déménage, on reprend tous ces éléments. »

Marlyse Monney : « Cela n'aurait-il pas été possible dans les appartements de l'ancienne école ? »

Laurence : « Dans les appartements de l'ancienne école, il y a les concierges, des locataires. Et même si on prenait ces appartements, nous devrions aussi y faire des travaux d'aménagements. »

Sabrina Fellmann : « Je trouve que c'est un beau projet. Finalement, les enfants n'ont qu'à traverser la route Il y a quand-même des communes où il faut utiliser les transports en bus scolaire pour amener les enfants à midi ou à 4 heures. Là en l'occurrence, c'est tout prêt, c'est sécurisé, et cela me semble une très jolie solution pour l'accueil extrascolaire. »

Jacques Berset : « On avait étudié la solution, quand on avait l'école maternelle à Cormérod et que Cournillens était libre, on s'est dit qu'on installer l'accueil extrascolaire là-bas. Mais il faut s'imaginer les transports. Cela veut dire engager des chauffeurs, car cela n'est pas des transports scolaires. Cela aurait été un coût énorme. Je pense que la solution, du point de vue écologique simplement, elle est donnée, parce qu'on est sur le lieu. On peut aussi utiliser la place de jeux car on est très proche de l'école. Je pense que de ce point de vue-là, la situation est assez claire. »

Gabriel Progin : « Quelle sera la location et quelle est la surface utilisée ? »

Jacques Berset : « La location sera de Fr. 950.-- + les charges, ce qui est très bon marché. »

La parole n'est plus demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie Jacques Berset pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « Lors de la présentation du budget 2016, le montant de l'investissement lié à l'aménagement d'un nouvel accueil extrascolaire est de Fr. 90'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 5'400.00.

Position de la commission financière : « la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 90'000.00. »

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent l'aménagement des locaux de l'accueil extrascolaire, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote

Cet investissement est accepté par 53 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

Point 4 b) 9 de l'ordre du jour : Eclairage public – changement des lampes à sodium par des LED, et crédit y relatif

Jean-Pierre Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à David Bongard. »

David Bongard : « En matière d'économie d'énergie, notre commune a déjà réalisé bon nombre de travaux : extinction de l'éclairage public entre 01h00 et 05h00, remplacement des ampoules les plus anciennes par des ampoules de moindre consommation, amélioration de l'isolation du Centre communal, rénovation de la ventilation et distribution de la chaleur dans ce même bâtiment, panneaux solaires à Cournillens.

Nous poursuivons dans cette voie en vous proposant aujourd'hui une mise à niveau de l'éclairage public. Il s'agit du remplacement des lampes à sodium par des LED.

Les travaux sont prévus le long de la route cantonale à Misery. Les luminaires qui seront installés permettront de programmer une diminution de l'intensité d'éclairage durant la nuit : 100 % jusqu'à 23h00, 60 % de 23h00 à 01h00, 40 % de 01h00 à 05h00.

Le passage au LED permettra une économie de 17'483 kW/h, ce qui représente un montant de Fr. 2'433.70 par année.

Coût et financement :

Travaux d'installation, TTC :	Fr. <u>46'000.00</u>
-------------------------------	----------------------

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 46'000.00 à 3 % :	Fr. 1'380.00
------------------------------------	--------------

Amortissements sur Fr. 46'000.00 à 15 % :	Fr. <u>6'900.00</u>
---	---------------------

Total des frais financiers annuels :	Fr. <u>8'280.00</u>
--------------------------------------	---------------------

Cet investissement est financé par emprunt. »

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

Philippe Barras : « L'idée est excellente, mais pourquoi nous nous limitons à la route cantonale à Misery ? »

David Bongard : « Les luminaires les plus anciens, situés dans les villages, ont déjà été remplacés et nous avons déjà installé l'extinction des feux de 01h00 à 05h00 dans les villages, mais sur la route cantonale. »

La parole n'est plus demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie David Bongard pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « Le montant de l'investissement lié au changement des lampes à sodium par des LED est de Fr. 46'000.00. L'investissement portera des charges sur le compte de fonctionnement de Fr. 8'280.00.

Position de la commission financière : « la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 46'000.00. »

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le changement des lampes à sodium par des LED, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Point 4 b) 10 de l'ordre du jour : Chemins de desserte forestière, et crédit y relatif

Jean-Pierre Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Pascal Baechler. »

Pascal Baechler : « Mesdames, Messieurs, bonsoir, nous avons déjà parlé de desserte forestière l'année passée, puisque vous aviez accepté un projet qui concernant la région des Côtes, mais sans subventionnement. Donc on avait voté l'année passée un crédit de Fr. 155'000.-. Entre-temps, le projet complet a été accepté par le canton duquel on peut compter sur un subventionnement de 60 %. C'est pour ça qu'on va annuler l'investissement voté l'année passée et voter l'investissement total cette année.

Pour mémoire, il s'agit d'améliorer la desserte forestière avec différentes étapes de priorité sur les quatre massifs forestiers situés dans les différents villages de la commune.

Le projet complet porte sur la réfection et la création de 3'791 m. de chemins forestiers. La 1ère étape, au bois des Côtes, vous a été présentée lors de l'assemblée communale de décembre 2014 et n'a pas été réalisée. Il s'agissait d'un chemin forestier d'une longueur d'environ 1'000 m'. La priorité avait été donnée au bois des Côtes, car les travaux dans ce massif forestier étaient inscrits en «urgence 1» dans le cadre de l'étude qui a été réalisée.

Par ailleurs, le bois de cette forêt est mûr et il devient urgent de l'exploiter, mais la desserte n'est pas optimale.

Le maître d'œuvre pour ces travaux est la commune de Misery-Courtion. La supervision des travaux sera assurée par le remplaçant de Monsieur Dominique Schaller, Ingénieur forestier du 5e arrondissement qui vient d'être nommé chef du Service Forestier Fribourgeois, tandis que la direction des travaux sera confiée à Monsieur Laurent Berset.

Un plan représentant les différents massifs forestiers concernés est présenté à l'écran.

Donc voici les quatre massifs forestiers dont les degrés d'urgence sont les suivants :

- Priorité 1 : Les Côtes,
- Priorité 2 : Zone Cournillens
- Priorité 3 : Zone de Misery
- Priorité 4 : Le mont et Boula

Coût et financement :

Les Côtes :

852 m' de nouveaux chemins à Fr. 160.- :	Fr. 136'320.00
143 m' de construction partielle à Fr. 50.- :	Fr. 7'150.00
Mesures de stabilisation :	Fr. 7'530.00
500 m' de réfection route d'accès mixte à Fr. 70.- :	Fr. 35'000.00
1'215 m' de réfection de pistes et chemins :	Fr. 57'540.00

Les Goilles, Cudré :

351 m' de nouveaux chemins à Fr. 150.- :	Fr. 52'650.00
--	---------------

Bois de la Morte, Derrey-les-Clos, Combéru :

632 m' de réfection de chemins à Fr. 20.- :	Fr. 12'640.00
---	---------------

Le Mont :

598 m' de construction de chemins à Fr. 150.- :	Fr. 60'450.00
---	---------------

Projet, surveillance, mise à l'enquête, divers :	<u>Fr. 30'720.00</u>
--	----------------------

TOTAL TVA incluse :	Fr. 400'000.00
---------------------	----------------

Subvention cantonale (60 %) :	<u>Fr. 240'000.00</u>
-------------------------------	-----------------------

Solde à charge de la commune :	<u>Fr. 160'000.00</u>
--------------------------------	-----------------------

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 160'000.00 à 3 % :	Fr. 4'800.00
Amortissements sur Fr. 160'000.00 à 4 % :	Fr. 6'400.00
Total des frais financiers annuels :	<u>Fr. 11'200.00</u>

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

La parole n'est pas demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie Pascal Baechler pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « Lors de la présentation du budget 2016, le montant de l'investissement lié à la réalisation de chemins forestiers est de Fr. 160'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 11'200.00.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 160'000.00. »

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la réalisation des chemins de desserte forestière, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote

Cet investissement est accepté par 59 voix pour et une abstention.

Point 4 b) 11 de l'ordre du jour : Réaménagement des locaux administratifs (secrétariat communal et salle du Conseil communal), et crédit y relatif

Jean-Pierre Martinetti : Nous arrivons enfin à notre dernier investissement et je cède la parole à Sabine Haymoz.

Sabine Haymoz : « Concernant les locaux administratifs, la situation actuelle est la suivante :

Actuellement l'administration communale dispose du secrétariat communal et de la salle du Conseil attenante.

Notre commune a passablement grandi et a dépassé les 1800 habitants. Les locaux deviennent trop petits.

Notre locataire a quitté les locaux loués au sous-sol, qui sont à présent vacants.

Pas plus de deux employés peuvent exécuter des tâches administratives en même temps car les places de travail aménagées sont insuffisantes.

Les conseillers doivent se partager la salle du Conseil, y compris le Syndic. Dans cette salle ont lieu également toutes les séances hors Conseil.

Nous proposons de réaménager les bureaux communaux en investissant les locaux du sous-sol pour y aménager une nouvelle salle du Conseil. La salle actuelle deviendra le secrétariat communal qui disposera de quatre places de travail et d'un bureau pour nos Syndic. Le secrétariat deviendra une petite salle de conférence ou de réunion dans laquelle nous pourrions recevoir nos concitoyens pour discuter en toute discrétion.

Nos employés disposeront d'un espace pour la pause et le rangement du matériel de bureau.

Dans les sous-sols, nous aménagerons une salle de rangement et d'archives et la nouvelle salle du Conseil. Cette salle recevra l'ancien mobilier pour diminuer les coûts.

Un plan des locaux et du mobilier est présenté à l'écran.

Coût et financement :

Aménagements et mobilier :	Fr. 45'000.00
Cloisons :	Fr. 15'000.00
Rénovation locaux :	Fr. 58'000.00
Electricité, bureautique et licences :	Fr. 32'000.00
Divers et imprévus :	Fr. 15'000.00
TOTAL TVA incluse :	Fr. 165'000.00

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts sur Fr. 165'000.00 à 3 % :	Fr. 4'950.00
Amortissements sur Fr. 165'000.00 à 15 % :	Fr. 24'750.00
Total des frais financiers annuels :	Fr. 29'700.00

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

La parole n'est pas demandée.

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie Sabine Haymoz pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière :

Vincent Genier : « Lors de la présentation du budget 2016, le montant de l'investissement lié au réaménagement des bureaux communaux est de Fr. 165'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 29'700.00.

Position de la commission financière : la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 165'000.00. »

Jean-Pierre Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le réaménagement des locaux administratifs (secrétariat communal et salle du Conseil communal), et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Jean-Pierre Martinetti : « Nous sommes arrivés au terme des investissements proposés. Je remercie mes collègues pour leurs présentations et vous, citoyennes et citoyens, qui avez accepté ce soir des investissements pour Fr. 1'526'000.- afin de pouvoir continuer à améliorer les infrastructures et installations de notre commune. »

Point 5 de l'ordre du jour : Divers

Jean-Pierre Martinetti : « Le Conseil communal n'ayant pas de communication particulière, j'ouvre la discussion dans les divers. »

Gérard Menoud : « Mesdames, Messieurs, Monsieur le Syndic, Messieurs les conseillers communaux,

Je tiens à dire que je suis très content que nous ayons une déchetterie qui marche et que les habitants de cette commune apportent leurs déchets à la déchetterie.

Je tiens aussi d'entrée à préciser que je ne suis pas là pour faire des critiques mais bien là en tant que citoyen de cette commune pour apporter d'éventuelles modifications ou des améliorations à notre déchetterie pour autant que cette noble assemblée soit d'accord avec moi.

Et là je me réfère à la page 5 de la convocation du bulletin communal, qui dit « L'assemblée communale est l'organe de décision de la commune. Les citoyennes et citoyens ainsi que les autres ayant-droits, en participant aux décisions qui y sont prises, soutiennent ou sanctionnent les propositions du Conseil communal. Ils ont la possibilité de participer aux débats et d'y apporter des propositions. Par leur présence et leur participation aux décisions, ils donnent au Conseil communal les lignes directrices dans les nombreux travaux qui lui sont confiés. »

Je me suis souvent posé des questions au sujet des déchets et je tiens à en faire part au Conseil communal ainsi qu'à cette assemblée. Je tiens aussi à proposer mes idées au Conseil de notre commune mais aussi aux citoyens ici présents et j'aimerais aussi connaître leur avis en tant qu'organe législatif de notre commune. En effet, l'assemblée communale, donc la population de la commune, se réunit en principe deux fois par année pour débattre des affaires communales. La déchetterie est une affaire communale.

Avant de préparer ma demande, je suis allé voir diverses autres déchetteries et j'ai bien lu le règlement relatif à l'enlèvement des déchets.

Alors voilà, j'en viens aux faits, il y a 8 points :

1. Déchets encombrants : je suis surpris de voir que les gens déposent souvent les déchets encombrants parfois le vendredi soir ou même le jeudi soir. Ainsi ces déchets restent entassés ou en vrac parfois même étalés tout un week-end et parfois même encore deux jours après, à divers endroits de notre commune. L'article 6, alinéa 2, je cite, dit : en raison de leur taille, de leur poids ou de leur volume, les déchets urbains peuvent prendre la forme de déchets encombrants à collecter séparément.
2. Sacs rouges : il m'arrive de prendre un sac rouge de déchets en partant pour aller à la déchetterie et en sortant de mon immeuble j'oublie de le déposer dans la benne. Alors je le traîne à la déchetterie puis je le rapporte à mon immeuble. L'article 7, je cite, dit : les déchets urbains valorisables tels que les vieux papiers, les verres perdus, les métaux, les textiles ainsi que d'éventuels autres déchets (pourrait aussi être un sac rouge) sont apportés au poste de collecte selon les prescriptions du Conseil communal.
3. Objets récupérables : quand je prépare mes déchets que je dois mettre à la déchetterie, j'ai souvent de la peine à jeter certains objets, comme de la vieille vaisselle ou d'autres objets que je ne veux plus mais que d'autres personnes pourraient encore utiliser ou seraient contents d'avoir. L'article 2, alinéa 2, je cite, dit : elle, (donc la commune) encourage toute mesure de réduction des déchets et informe la population sur leur gestion. L'article 4, je cite, dit : le Conseil communal informe la population sur les questions relatives aux déchets, en particulier sur les possibilités de réduction et de valorisation des déchets, sur le service de collecte, sur les collectes sélectives, sur les catégories de déchets et sur leurs caractéristiques.

4. Sagex : quand je fais des achats d'appareils, ils sont souvent emballés dans beaucoup de sagex en morceaux ou en chips ou en d'autres formes. A chaque fois je me demande où je dois les mettre.
5. Plastique : afin d'éliminer le maximum quand je fais des achats, j'évite le plastique, tel que bidons, bouteilles, ou autres récipients mais parfois ce n'est pas possible. Alors je me pose la même question que pour le sagex.
6. Pain : parfois il m'arrive aussi d'avoir du vieux pain et je trouve dommage de devoir le mettre dans le sac rouge alors que certains animaux seraient contents d'en manger.
7. Bidons et bouteilles de lessive : quand je fais la lessive je ne sais jamais ce que je dois faire et où je dois mettre les bidons ou les bouteilles de lessive.
8. Horaire de la déchetterie : à moins que je me trompe, il me semble que durant le mois de novembre, il y a très peu de personnes le soir.

Alors voilà mes propositions d'améliorations ou de modifications :

1. Déchets encombrants : en ce qui concerne les objets encombrants, je propose de mettre une benne à la déchetterie-même afin que les citoyens puissent directement déposer tous ces objets de façon correcte et peut-être encore bien séparer et mieux trier. Ainsi notre commune ne ressemblerait pas à un dépotoir lors de certains jours.
2. Sac rouge : est-ce qu'il serait possible de mettre une benne ou un container pour les sacs rouges, aussi à la déchetterie ?
3. Objets récupérables : parfois, certaines personnes cherchent des pots de fleurs ou des récipients ou même d'autres objets. Ne serait-il pas possible de mettre une caisse ou une table et les personnes qui veulent se séparer de certains objets mais pas les mettre à jeter, puissent déposer ces objets à cet endroit ? Ces objets resteraient au maximum 1 mois puis ensuite, ils seraient définitivement jetés par les employés de la déchetterie.
4. Sagex : comme pour le PET, ne serait-il pas possible de mettre un sac où l'on peut mettre tout ce sagex à jeter ?
5. Plastique : là aussi, tous ces objets en plastique devraient pouvoir être déposés séparément dans un container ou dans un sac comme pour le PET.
6. Pain : si le pain pouvait être déposé dans une caisse, les personnes qui ont des animaux qui aiment le pain sec, pourraient prendre ce pain pour leurs animaux.
7. Bidons et bouteilles de lessive : comme pour le PET, il serait bien de pouvoir déposer toutes les bouteilles et bidons en plastique qui prennent beaucoup de place dans une benne ou comme le PET dans un gros sac en plastique ou dans un petit container.
8. Horaire de la déchetterie : à moins que je ne me trompe, ne serait-il pas possible de modifier l'horaire d'hiver afin qu'il débute le 1^{er} novembre au lieu du 1^{er} décembre ?

Mes propositions de mise en œuvre :

Tout d'abord, je ne demande pas d'explications, ni de réponses tout de suite mais pour la prochaine assemblée communale. Cependant, voilà mes propositions de mise en œuvre :

Votation consultative : afin de connaître l'avis de l'assemblée ici présente, je demande uniquement par levée de main une petite votation consultative à mes propositions.

Groupe de travail : afin de pouvoir approfondir mes demandes et de bien mûrir les réponses, je propose de faire un petit groupe de travail composé de quelques citoyens, sous la responsabilité d'un membre du Conseil communal, afin de débattre et d'y apporter des solutions pour la prochaine assemblée communale.

Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention.

Jean-Pierre Martinetti : « Merci pour ces considérations sur la gestion des déchets, ainsi que les différentes propositions. Il est très difficile ici position. Il y a quand-même pas mal de choses. Donc le Conseil communal prend acte de vos remarques et va se pencher sur les différentes propositions qui ont été faites. Donc on prend note et on étudiera les différentes propositions, tout en sachant que tout à un coût et que ce coût se répercute sur la population. »

La parole n'est plus demandée dans les divers.

Jean-Pierre Martinetti : « J'aimerais, au terme de cette assemblée et de cette année, remercier mes collègues du Conseil communal pour leur travail, leur collaboration et la bonne ambiance de travail qu'ils font régner tous les lundis soir ou nous nous réunissons.

Mes remerciements vont également à l'ensemble du personnel communal pour le travail qu'ils accomplissent durant toute l'année, les membres des commissions, les concierges, le personnel de l'édilité et à toutes les personnes qui travaillent dans l'ombre. Toutes ces personnes qui œuvrent pour notre commune méritent nos applaudissements.

Applaudissements.

N'oublions pas Nicole Joye qui depuis bien quelques années prépare la fenêtre de l'Avent le jour de notre assemblée, et bien évidemment, vous tous ici présents et également la presse.

Jean-Pierre Martinetti remet un cadeau à Nicole Joye. Applaudissements.

Avant de partager le traditionnel verre de l'amitié, je vous souhaite à vous tous ainsi qu'à vos familles et vos proches, un joyeux Noël et tous mes vœux pour la nouvelle année.

Merci, l'assemblée est levée.

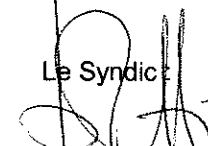
Applaudissements.

L'assemblée communale est levée à 23h15.

Au nom de l'assemblée communale

Le Secr. communal : 
Romain Zahno

 ASSEMBLÉE COMMUNALE
DE
MISERY - COURTION

Le Syndic : 
Jean-Pierre Martinetti